

MINSANTE / CORRUSS

**MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ
DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SANTÉ
CENTRE DE CRISE SANITAIRE**

DATE : 26/03/2021

REFERENCE : MINSANTE N°2021-47

OBJET : PROLONGATION DE LA DEROGATION RELATIVE A LA DISTRIBUTION DES MASQUES DE TYPE FFP2 (KN 95) ET CHIRURGICAUX NON MARQUES CE JUSQU'AU 31 DECEMBRE 2021

Pour action ☒

Pour information ☒

Mesdames, Messieurs,

Nous vous informons que l'instruction interministérielle n° DGT/DGS/DGCCRF/DGDDI/2020/94 du 9 juin 2020 relative à la mise en œuvre de la recommandation (UE) 2020/403 de la Commission européenne du 13 mars 2020 relative aux procédures d'évaluation de la conformité et de surveillance du marché dans le contexte de la menace que représente le Covid-19 est [révisée](#).

La révision de cette instruction vise à prolonger jusqu'au 31 décembre 2021, la distribution par l'État ou par ses opérateurs, ainsi que par les distributeurs du champ sanitaire (distributeurs de fournitures médicales, établissements de santé, etc.), des masques importés de type équipements de protection individuelle et des masques chirurgicaux aux professionnels de santé, sous réserve :

- Qu'ils disposent des éléments attestant la conformité et la qualité des produits importés.
- Que les contrats avec les fournisseurs aient été conclus avant le 1er septembre ou le 30 octobre 2020 selon le produit considéré et que les masques aient été fabriqués avant ces dates.

En conséquence, Santé Publique France, ainsi que les ARS et les établissements de santé qui ont des masques de type FFP2 et des masques chirurgicaux sans marquage CE issus du stock Etat peuvent toujours les mettre à disposition des professionnels de santé.

En aucun cas, cette prolongation de distribution ne concerne une prolongation de la date de péremption de ces produits.

En outre, l'instruction rappelle que les masques KN 95 ne présentent pas de performance pour la filtration de particules huileuses. En conséquence, ils ne doivent être utilisés qu'à des fins de protection sanitaire et non contre d'autres risques tels que les risques chimiques.

Nous vous remercions de bien vouloir relayer très largement ces messages auprès de l'ensemble des structures concernées au sein de votre région.

Pr. Jérôme Salomon
Directeur Général de la Santé

Signé